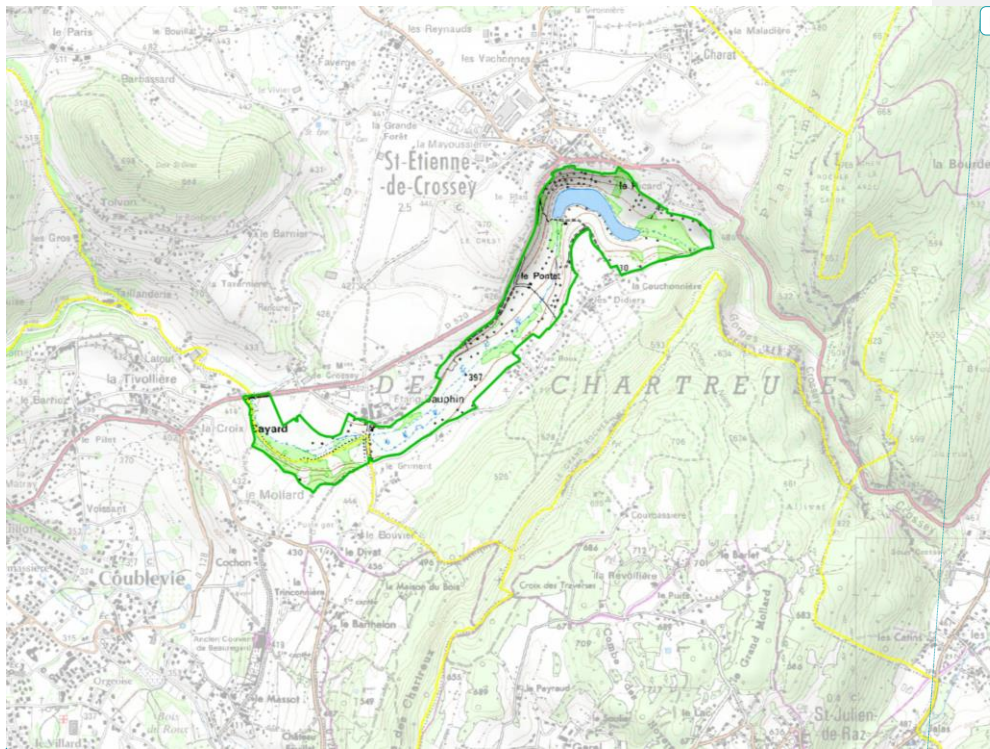


L'Espace Naturel Sensible des « Tourbières de l'Étang Dauphin et de l'Étang des Rivoirettes »

Cet ENS présente un fort intérêt biologique et paysager avec des espèces animales et végétales protégées. Ce milieu fragile doit être protégé et fait donc l'objet de mesures de conservation et de gestion.

Le site de St Etienne de Crossey comporte 34 hectares, géré par le Pays voironnais qui a missionné le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Isère et a été labellisé par le Département de l'Isère en février 2014.



Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

L'ENS de l'Étang Dauphin est constitué de prairies humides, de milieux tourbeux, de rosières et de boisements humides. De nombreuses espèces dont certaines protégées au niveau national, y séjournent.

S'agissant d'un site constitué très majoritairement de parcelles privées (90 propriétaires environ), un important travail sur la maîtrise foncière a été lancé afin de permettre la mise en œuvre d'actions concrètes de préservation et de gestion. Deux possibilités sont offertes aux propriétaires volontaires soit par l'acquisition de leur terrain, soit par la signature d'une convention d'usage, les deux avec le Pays voironnais.

En 2019, il a été constaté que la "qualité" de l'eau de l'étang a diminué suite à l'introduction illégale de la carpe chinoise. Ce poisson (espèce invasive) "dévore tout" et détruit du coup ce milieu aquatique. Un des effets : il a été observé une baisse des espèces de libellules, d'oiseaux et de certaines fleurs telle que la Liparis !

D'une qualité d'eau excellente en 2017/2018 avec un peuplement piscicole équilibré, nous sommes passés aujourd'hui à un étang appauvri. Une solution est recherchée afin de retrouver une belle qualité d'eau.

Les principaux objectifs du plan de gestion (2019-2024) de l'ENS sont de restaurer et préserver les habitats des espèces rares, de restaurer des espaces ouverts avec fauche annuelle par des agriculteurs locaux., d'améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces, d'améliorer la gestion/préservation de l'étang et d'étudier le fonctionnement hydrologique du marais.

En 2019, la veille foncière s'est poursuivie (acquisition ou convention). Le Pays Voironnais a réalisé un broyage de restauration d'une petite roselière et les agents du Pays voironnais passent régulièrement sur le site.

Quelques actions prévues en 2020 :

- Poursuite de l'animation/veille foncière.
- Restauration d'anciens arbres têtards (élagage).
- Broyage/Fauche de restauration de la roselière sur une parcelle du Pays Voironnais.
- Travailler sur la signalétique ENS.
- Passages réguliers de l'agent du Pays Voironnais (surveillance, suivi naturaliste...)
- Mise en place de pompes à museaux



Liparis



Agrion de Mercure



Drosera

dépôts sauvages de déchets verts :

Plusieurs propriétaires utilisent leur terrain pour déposer leurs déchets verts ce qui peut causer l'arrivée d'espèces invasives. Par exemple, des tailles de lauriers peuvent redémarrer et ces plantes sont néfastes pour ce milieu aquatique.

Il est donc demandé de ne pas utiliser ces parcelles pour faire des dépôts de déchets verts !

Il est également interdit d'apporter à manger à la faune sauvage, les sangliers détruisent la flore par leur piétinement.